

Liste d'actions pour préparer un PCA

(source : AFCI – DGA Affaires Sociales Réseau – 08.07.09)

Cette liste d'actions s'inscrit dans le cadre des recommandations et dispositions de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, ainsi que la fiche G1 annexée au plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

Mesures d'organisation de l'activité

Fait	En cours	A faire	Les mesures
			Désigner une personne responsable (et un remplaçant) pour coordonner la préparation de l'entreprise à la pandémie et à la mise en œuvre du plan de continuité (le chef d'entreprise ou son représentant)
			Déterminer et évaluer l'influence de la pandémie sur l'activité (chute, hausse, modification, rupture)
			Identifier les postes clés (ressources humaines, matérielles, logistiques, financières...) et ceux dont la mise en veille pendant quelques semaines ne remettrait pas en cause la continuité de l'activité
			Etablir un plan de communication interne et externe à destination des salariés, des partenaires sociaux, du public et des clients
			Identifier les perturbations possibles au bon fonctionnement de l'entreprise, liées à d'éventuelles défaillances des fournisseurs ou des clients et à l'environnement extérieur à l'entreprise (transport, énergie, informatique, courrier, entreprises de propreté,...)
			Simuler deux ou trois scénarii réalistes de continuité de l'activité, tenant compte d'un taux d'absentéisme, pour tester la robustesse du plan de continuité des activités élaboré (avec intensité et durée de pandémie variables)
			Etablir les modalités d'accueil et d'accessibilité à l'entreprise des employés compte tenu des limitations possibles des transports ainsi que les modalités de restauration collective
			Prévoir la coordination des mesures de prévention avec les entreprises extérieures en cas de coactivités, dans un souci de cohérence et de complémentarité
			Echanger sur les modes de préparation avec d'autres entreprises

Liste d'actions pour préparer un PCA

(source : AFCI – DGA Affaires Sociales Réseau – 08.07.09)

Cette liste d'actions s'inscrit dans le cadre des recommandations et dispositions de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, ainsi que la fiche G1 annexée au plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

Mesures d'organisation du travail

Fait	En cours	A faire	Les mesures
			Identifier les postes indispensables au maintien de l'activité de l'entreprise en mode de fonctionnement dégradé et identifier les salariés (y compris les salariés intérimaires) aptes à tenir ces postes en tenant compte de la polyvalence
			Déterminer les différentes dispositions d'aménagement du temps de travail susceptibles d'être utilisées en fonction du niveau d'activité de l'entreprise (recours au contingent d'heures supplémentaires, horaires décalés, durée maximale du travail...)
			Déterminer les activités et postes de travail pouvant être exercés à distance. Le travail à distance (à titre exceptionnel et temporaire), dont le télétravail, peut être une solution permettant à la fois d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise et de limiter sensiblement l'exposition des salariés aux risques de contamination

Liste d'actions pour préparer un PCA

(source : AFCI – DGA Affaires Sociales Réseau – 08.07.09)

Cette liste d'actions s'inscrit dans le cadre des recommandations et dispositions de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, ainsi que la fiche G1 annexée au plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

Mesures de prévention

Fait	En cours	A faire	Les mesures
			Actualiser le « document unique » d'évaluation des risques pour intégrer, selon le cas, le risque lié à la pandémie grippale et/ou les nouveaux risques générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise en raison de la crise sanitaire
			Définir, à partir du document unique actualisé, les mesures de prévention, et notamment les mesures d'hygiène concourant à la prévention et à la protection des travailleurs (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail). Informer et former le personnel à la mise en œuvre de ces mesures, conformément aux dispositions relatives à la prévention
			Préparer une organisation pour maintenir l'activité en sécurité quel que soit le niveau d'absentéisme (postes et tâches indispensables, maintenance des systèmes, travail à distance dont le télétravail). Tenir compte de la fermeture des crèches et des écoles, de l'éventuelle limitation des transports en commun, des problèmes de restauration collective et de l'éventuelle saturation des réseaux informatiques
			Coordonner les mesures de prévention et de suivi médical avec le service de santé au travail auquel l'employeur fait appel
			Définir des mesures destinées à freiner la contagion (consignes aux personnels et visiteurs, gestion de la ventilation des locaux, gestion des entrées, gestion des déchets contaminés...)
			Sur la base des recommandations du plan national et de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, déterminer, en faisant appel aux conseils du médecin du travail et en lien avec les représentants du personnel, les équipements de protection individuelle nécessaires et se les procurer
			Disposer d'équipements de protection individuelle en nombre suffisant, dont des masques adaptés (FFP2), et préparer une information du personnel pour une utilisation efficace. L'acquisition des masques et du matériel de prévention et de protection est une mesure générale qui relève de la responsabilité de l'employeur, dont la vigilance est appelée sur les conditions de stockage, d'entretien et de destruction de tels équipements
			Disposer également de produits de lavage pour les mesures d'hygiène en nombre suffisant sur la durée (flacons de solution hydroalcoolique, serviettes jetables) pour les mettre en place dans tous les locaux de toilette et sanitaires.

Liste d'actions pour préparer un PCA

(source : AFCI – DGA Affaires Sociales Réseau – 08.07.09)

Cette liste d'actions s'inscrit dans le cadre des recommandations et dispositions de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, ainsi que la fiche G1 annexée au plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

Mesures de communication et de consultation du personnel et de ses représentants

Fait	En cours	A faire	Les mesures
			Consulter les institutions représentatives du personnel (CE, délégués du personnel, CHSCT) sur le contenu du plan de continuité et du document unique
			Communiquer régulièrement avec le personnel sur les mesures d'organisation et de prévention

Validation des mesures

Fait	En cours	A faire	Les mesures
			Réaliser des exercices pour s'assurer que les mesures sont réalistes et bien comprises

Liste d'actions pour préparer un PCA
(source : APCI – DGA Affaires Sociales Réseau – 08.07.09)

Identification des postes clés (une fiche par poste clé)

DGA	
Direction / Service	
Nom du responsable	
Effectif de la Direction / Service	
Nombre de postes clés	

Intitulé du poste clé :

Nombre de collaborateur sur ce poste clé :	
Noms et Prénoms :	

Poste clé sous-traité : Oui / Non / Partiellement

Si Oui ou Partiellement, nom du prestataire :

Effectif nécessaire :	pour une marche normale :	
	En mode dégradé sur 2 semaines :	
	En mode dégradé sur 8 semaines :	

Moyens nécessaires :

Possibilité de télétravail : Oui / Non

Présence physique indispensable : Oui / Non

Le poste clé est-il réalisable par des compétences différentes : Oui / Non

Si Oui, préciser le ou les collaborateur(s) concerné(s) :

Peut-on affecter d'autres tâches au titulaire du poste clé : Oui / Non

Si Oui, préciser lesquelles :

Les collaborateurs sur ce poste clé sont-ils sujets au risque d'exposition : Oui / Non

Autres commentaires :